

Image not found or type unknown



Plan de redressement conventionnel banque de france

Par **Andorran**, le **05/04/2016** à **22:41**

Bonjour,

J'ai un plan conventionnel de redressement en cours, je n'arrive pas à rembourser un créancier car le montant est trop élevé, il s'agit de pôle emploi, dette sociale, je dois y payer 604 € par mois.

Ma question est de savoir si je peux demander à ma gestionnaire de la Banque de France de modifier ce montant sans avoir de préjudice à mon égard ?

Merci.

Par **youris**, le **06/04/2016** à **10:21**

bonjour,

ce n'est pas la bdf qui a le pouvoir, à mon avis, de modifier votre plan de redressement mais la commission de surendettement.

salutations